



GENERAL FONCTIONNEMENT DE LA DEMARCHE CEP

CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGE - MAPES

1

15

PREAMBULE

Recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé

Un nouveau service financé et régionalisé
dans le domaine de l'efficacité énergétique
pour les ES et ESMS ...

... Quelques questions pour tout expliquer !



SOMMAIRE

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?**
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?**
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?**
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?**
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?**
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?**

1 – UN CEP PORTÉ PAR QUELLES STRUCTURES ?

La mission **MAPES** (Mission d'Accompagnement Régional à la Tarification A l'Activité) est assimilable à une cellule régionale de gestion mutualisée au profit des établissements de santé des Pays de la Loire. La **mission est rattachée juridiquement** au **CHU de Nantes** et financée par l'**ARS** (Agence Régionale de Santé) des Pays de la Loire.

La **MAPES** s'est engagée dans un **programme « Efficience et Développement Durable - EDD »** et a placé l'énergie comme l'un de ses axes stratégiques. Pour cela, la MAPES a signé un partenariat avec l'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) des Pays de la Loire.



- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

2 – UN CEP FINANCÉ PAR QUELLES AGENCES ?

Ce poste de « **Conseiller en Energie Partagé** » entièrement **cofinancé** par **l'ARS** et **l'ADEME** est opérationnel **depuis le 1er juin 2018**.

Ce poste est **effectif pendant 3 ans** et **renouvelable une fois**.



Ce poste permet aux établissements d'avoir un **premier niveau de conseil et d'accompagnement dans le secteur de la performance énergétique, sans engagement financier** de leur part.

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

3 – UN CEP DESTINE A QUELS TYPES ... ?

Ce dispositif porté par la **MAPES** est dédié aux :

- **Etablissements sanitaires et ESMS,**
- **Région Pays de la Loire,**
- **Moyenne ou petite taille,**
- **Ne disposant pas d'une compétence interne en énergie**
OU
Ayant un projet de restructuration, construction ou rénovation



- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?**
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

4 – UN CEP POUR QUELLES RAISONS ?

Les établissements sont encore **peu engagés dans les démarches liées à la transition énergétique dans leur gestion quotidienne**. La conduite d'un projet d'investissement ou de restructuration est également l'opportunité d'intégrer des **objectifs d'efficacité énergétique**.

Pourtant, **le coût énergétique** (lié à la consommation) **d'un bâtiment est un paramètre important qui évolue chaque année**.

Une **analyse des coûts énergétiques** et des actions qui peuvent être conduites pour les optimiser **peut mettre en évidence de véritables gains financiers**.

En général, les retours d'expériences révèlent les points suivants :

- **Peu d'homogénéité sur les prix d'achat de l'énergie**
- **Peu de suivi des factures énergétiques** - COMPREHENSION
- **Peu de regard critique sur l'évolution des consommations** - EXPLOITATION
- **Peu de comptage et de sous-comptage énergétique** - INFORMATION

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?**
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

4 – UN CEP POUR QUELLES RAISONS ?

Ces **manques de compréhension, d'exploitation et d'informations** sur les consommations énergétiques peuvent **engendrer des difficultés** au niveau **de la connaissance des coûts**, sur les **calculs de rentabilité** et donc **l'évaluation des investissements** liés à ce secteur.

Cependant, **certaines structures n'ont pas la taille ou les ressources** nécessaires **pour se doter d'une compétence énergie en interne**.

CONSTAT :

Part importante de l'énergie dans le budget de l'établissement

Forte augmentation des dépenses énergétiques

Absence de compétence énergie dans les petites structures

REPOSES :

Mutualisation d'une compétence énergie

Accompagnement personnalisé suivant les besoins

Suivi sur le long terme

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?**
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

5 – UN CEP A QUOI CA SERT ?

Le CEP est positionné au sein d'un territoire, a pour but **de mener une politique d'efficacité énergétique commune sur le patrimoine** via la réalisation **d'actions partagées**, la **mise en réseau** et le **partage de connaissances** entre acteurs mais aussi par **l'apport d'expertise**, de **conseils** et de **formation**.

A l'échelle nationale, le dispositif CEP est **efficace et déjà expérimenté depuis une dizaine d'années**.

Aujourd'hui, le réseau national compte **300 Conseillers en Energie Partagé**.



Le CEP est : ✓ un Conseiller neutre

Le CEP n'est pas : ✗ un Maître d'œuvre ✗ un Maître d'ouvrage ✗ une Entreprise

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

Les missions du CEP visent à permettre aux établissements d'être **accompagnés** et **conseillés** lors de **nouveaux projets d'investissement** mais également de réaliser des **économies d'énergie** sans engendrer nécessairement de fortes dépenses.

Les missions peuvent se décliner en **3 axes majeurs** :

1 - Conseil et Accompagnement

- Restructuration / Construction / Rénovation
- Diagnostic / Audit énergétique / Suivi énergétique / Conseils

2 - Formation et sensibilisation

3 - Veille, réseau et conseils liés



- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

1 - Conseil et Accompagnement

Restructuration / Construction / Rénovation

Intégrer au mieux les enjeux énergétiques dans les projets d'investissement. **Conseiller les établissements** sur les choix à opérer en **phase d'étude de faisabilité et de programmation.**

Apporter un appui technique sur la réalisation **d' études de faisabilité pour favoriser les énergies renouvelables** : bois énergie, solaire thermique, photovoltaïque, ...

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

1 - Conseil et Accompagnement

Diagnostic / Audit énergétique / Suivi énergétique / Conseils

Assister les établissements dans le déploiement d'un dispositif d'accompagnement énergétique, c'est-à-dire d'une phase d'investigation (relevés, mesures, ...) sur site jusqu'à un suivi des consommations et des coûts en passant par la définition du plan d'actions.

Accompagner les établissements lors de la réalisation d'inventaires techniques, d'audits énergétiques ou de la mise en œuvre d'un plan d'actions opérés par des prestataires.

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

1 - Conseil et Accompagnement

Diagnostic / Audit énergétique / Suivi énergétique / Conseils

Apporter son expertise sur des études thermiques spécifiques ou études de faisabilité ENR avec des préconisations d'amélioration en termes de gestion énergétique ou de travaux.

Analyser les consommations et les contrats énergétiques, identifier les dérives et présenter les résultats **via des indicateurs de performance** (kWh/lit, kWh/m², L/jour, €HTVA/lit, €/kWh, Classe énergie, ...) et **l'intégration d'un suivi énergétique.**

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

6 – UN CEP POUR QUELLES MISSIONS ?

2 - Formation et sensibilisation

Organiser des événements d'information, de formation et de sensibilisation aux problématiques énergétiques à destination des établissements.

3 - Veille, réseau et conseils liés

Assurer une veille réglementaire et technologique, l'animation du réseau et des conseils via une base documentaire, des bonnes pratiques, la diffusion de guide, des FAQ, ...

- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?**
- 7 – Un CEP comment le contacter ?

7 – UN CEP COMMENT LE CONTACTER ?

Ce poste de « **Conseiller en Energie Partagé** » est opérationnel depuis le **1er juin 2018**.



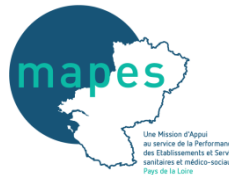
Yoann LELOUTRE

Conseiller en Energie Partagé

Mission Efficience et Développement Durable

yoann.leloutre@chu-nantes.fr

02.53.48.29.36



- 1 – Un CEP porté par quelle structure ?
- 2 – Un CEP financé par quelles agences ?
- 3 – Un CEP destiné à quels types d'établissement ?
- 4 – Un CEP pour quelles raisons ?
- 5 – Un CEP à quoi ça sert ?
- 6 – Un CEP pour quelles missions ?
- 7 – Un CEP comment le contacter ?**